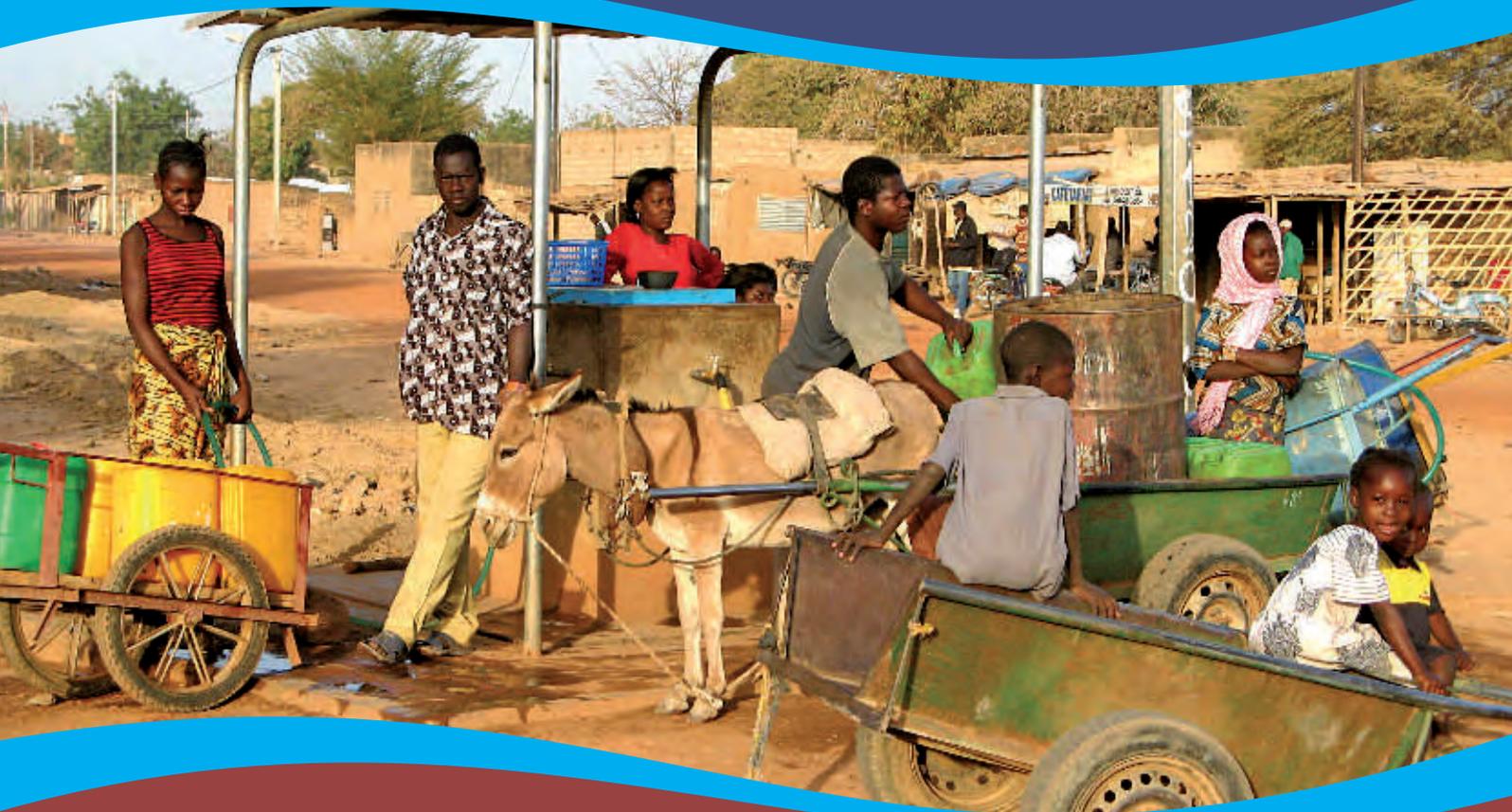


La coopération décentralisée au Burkina Faso



Des partenariats renforcés
pour l'eau et l'assainissement



Sommaire



Pourquoi un engagement accru des collectivités territoriales françaises dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ?	5
• Un cadre sectoriel qui rend le contexte favorable	5
• Les communes burkinabè, de nouveaux interlocuteurs pour les collectivités locales françaises	8
• De nouvelles opportunités de financement en France	9
.....	
Principales tendances observées dans la mise en œuvre des projets	10
• Des partenariats qui s'adaptent au nouveau découpage territorial	10
• Des projets plus ambitieux, une mobilisation multi-acteurs	14
• L'émergence de dynamiques territoriales	18
• Des stratégies d'intervention qui évoluent	21
.....	
La contribution financière de la coopération décentralisée dans les secteurs de l'AEPA au Burkina Faso	29
• Des fonds principalement mobilisés dans le cadre de la loi Oudin	31
• Un engagement financier croissant des collectivités territoriales françaises	32

Ce document a été réalisé avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) et du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)

Rédaction : Sophie Charpentier.

Coordination : Mamadou Sembène (MCD), Sophie Charpentier (pS-Eau), Guillaume Aubourg (pS-Eau), Astrid Frey (Cités Unies France)

Conception graphique : Solange Münzer. **Crédits photographiques :** Guillaume Aubourg, Sophie Charpentier, Vincent Dussaux, Solange Münzer, AASF, SIDECM, Eau Vive. **Impression** sur papier recyclé : Panoply, juin 2010

Les collectivités locales burkinabè et françaises

s'engagent pour l'eau potable et l'assainissement

Mode de relation historique entre la France et le Burkina Faso, la coopération décentralisée joue depuis longtemps un rôle phare dans ce pays où les partenariats entre collectivités territoriales françaises et burkinabè sont les plus nombreux d'Afrique de l'Ouest. L'amélioration des services sociaux de base est souvent l'un des axes prioritaires des actions menées dans le cadre de ces partenariats. Parmi elles, de nombreuses concernent le secteur de l'hydraulique et, depuis peu, l'assainissement.

La mise en place de la décentralisation au Burkina - qui engendre d'importants défis à relever pour les collectivités locales dotées de nouvelles compétences - et l'adoption de la loi Oudin en France expliquent en partie la démultiplication observée ces dernières années des projets développés en matière d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de jumelages parfois très anciens.

Ces projets, dont les modalités d'intervention tendent à évoluer, sont marqués d'un double objectif partagé : renforcer les communes à exercer pleinement leur mission de maître d'ouvrage (planifier les besoins, organiser la gestion du service sur leur territoire) et participer à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en améliorant l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Aujourd'hui, la diversité des expériences pilotes en matière d'organisation de services publics menées dans le cadre de la coopération décentralisée mérite d'être mieux connue de l'ensemble des acteurs, associatifs et institutionnels.

C'est pourquoi la Maison de la coopération décentralisée (MCD) et le programme Solidarité Eau (pS-Eau), en association avec Cités Unies France, ont souhaité donner plus de visibilité à ces initiatives – souvent méconnues et encore trop peu valorisées – portées par les collectivités locales françaises et burkinabè, en lien avec leurs partenaires.

La conduite en commun de ce travail répond également à une des missions fondamentales du pS-Eau : partager les différentes expériences initiées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour des actions concertées entre les différents acteurs.

Séraphine Solange OUEDRAOGO
Présidente de la Maison de la coopération décentralisée

Réné ALA
Président du pS-Eau

Les projets de coopération décentralisée dans les secteurs de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (AEPA) par régions



Les données présentées dans ce document ont été analysées à partir d'informations collectées par la MCD, puis complétées par un travail de repérages d'acteurs et d'actions pour la période 2006-2009, à partir d'informations disponibles sur l'atlas de la coopération décentralisée du ministère français des Affaires étrangères, du répertoire des partenariats franco-burkinabè de Cités Unies France et de la base de données du pS-Eau. Des entretiens réalisés en France auprès d'acteurs français engagés au Burkina (collectivités et ONG), puis au Burkina Faso au cours de deux missions (octobre 2009 et mars 2010) ont complété ce travail d'identification.

La contribution financière de la coopération décentralisée a été calculée à partir de 73 projets recensés par le pS-Eau, soutenus par des acteurs français de coopération décentralisée entre 2006 et 2009 : 26 projets menés dans le cadre d'une convention de coopération décentralisée entre deux collectivités, et 47 projets portés par des associations ou collectivités françaises ayant bénéficié de cofinancements ponctuels, octroyés par des collectivités, agences de bassin ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Que toutes les personnes sollicitées dans le cadre de cette publication, en France comme au Burkina, soient ici remerciées pour leurs informations, qui ont enrichi cette étude.

Pourquoi un engagement accru des collectivités

territoriales françaises dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ?

Si, avec l'éducation et la santé, l'accès à l'eau potable est depuis longtemps l'un des secteurs d'intervention prioritaires pour la coopération décentralisée, on remarque ces dernières années une forte augmentation des actions menées dans ce domaine. Trois raisons principales justifient ce constat.



🎯 Le document du PN-AEPA présente le plan de financement et une description détaillée de chaque composante. Il est téléchargeable sur le site du pS-Eau : www.pseau.org/burkina

1 Un cadre sectoriel qui rend le contexte d'intervention favorable

Au Burkina Faso, la définition d'une politique sectorielle en matière d'eau et d'assainissement a abouti à l'élaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) qui définit une stratégie au niveau national et les responsabilités entre les différents acteurs.

La mise en place d'une stratégie nationale

Adopté en 2006 par le gouvernement et l'ensemble des partenaires techniques et financiers du secteur, le PN-AEPA constitue désormais le cadre de référence fédérateur de toutes les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain et rural.

Le PN-AEPA concrétise l'approche programme retenue par le gouvernement et définit la planification des activités à mener d'ici 2015 pour atteindre les OMD dans le domaine de l'AEPA : réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement.

QUELQUES CHIFFRES

➔ 24 % de la population n'a pas accès à un service d'eau de qualité et en quantité suffisante (c'est-à-dire 20 litres d'eau par personne et par jour à partir d'un point d'eau amélioré situé à moins d'un kilomètre des usagers) ;

➔ 89 % de la population n'a pas accès à un dispositif d'assainissement amélioré (qui empêche le contact entre les excréta humains et les habitants) ;

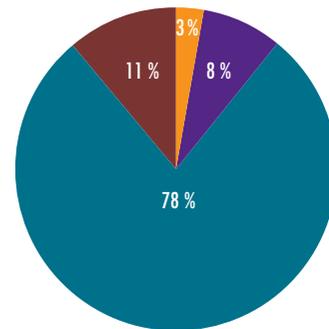
➔ pour atteindre les OMD d'ici 2015, le coût global du PN-AEPA est d'environ 830 millions d'euros.

Sources : JMP, programme conjoint OMS / UNICEF de suivi de l'AEPA. Document de programme du PN-AEPA

🎯 Une présentation détaillée de la réforme et des rôles de chaque acteur dans la gestion des pompes à motricité humaine (PMH) et des adductions d'eau potable simplifiées (AEPS), ainsi que des modèles de contrats (exploitation et affermage) et de conventions entre une commune et une association d'usagers de l'eau sont disponibles sur le site : www.reforme-aep.org

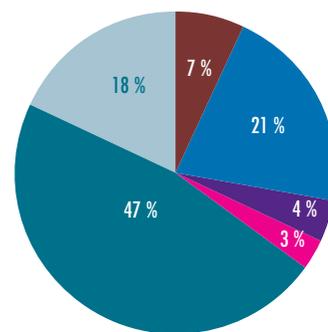
Répartition des projets de coopération décentralisée par milieu d'intervention

- Milieu rural
- Milieu urbain
- Milieu périurbain
- Petits centres urbains



Types d'actions menées dans le secteur de l'eau potable

- Réalisation de forages
- Réhabilitation de forages
- Réalisation d'AEPS
- Réhabilitation d'AEPS
- Extension de réseau
- Construction de puits



Des acteurs aux rôles et aux responsabilités mieux définis

La politique générale du secteur de l'eau et de l'assainissement (eaux usées et excréta) relève du ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques (MAHRH). Les principaux acteurs étatiques en matière d'eau potable et d'assainissement sont la direction générale des Ressources en Eau (DGRE) et la direction générale de l'Assainissement, des Eaux usées et Excréta (DGAEUE). La gestion de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement est assurée en milieu rural par les services décentralisés de l'Etat, à travers les directions régionales (DRAHRH). Les communes, quant à elles, exercent le rôle de maître d'ouvrage.

Afin d'assurer un meilleur fonctionnement des équipements et d'accompagner le transfert de maîtrise d'ouvrage aux communes, une réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain a été adoptée en 2000. Elle concerne l'ensemble des équipements à usage public hors champ d'intervention de l'ONEA.

L'ONEA, Office national de l'eau et de l'assainissement

Opérateur national, l'ONEA est responsable de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement dans les centres urbains dont la population est supérieure à 10 000 habitants, et plus spécifiquement de :

- la création, la gestion et la protection des installations de captage, d'adduction, de traitement et de distribution d'eau potable pour les besoins urbains et industriels ;
- la création, la promotion, l'amélioration et la gestion des installations d'assainissement collectifs, individuels ou autonomes pour l'évacuation des eaux usées et des excréments en milieu urbain et semi-urbain.

Les rapports entre l'Etat et l'ONEA, société d'Etat depuis 1994, sont régis par un contrat-plan triennal et un cahier des charges qui fixe les conditions de création, d'exploitation et de protection des infrastructures d'eau et d'assainissement sous gestion ONEA.

Actuellement, l'ONEA gère 45 centres dotés de systèmes d'approvisionnement en eau potable, soit sous contrat avec l'Etat, soit sous contrat d'affermage (la commune délègue la gestion du service public à l'ONEA). Dix communes sont aujourd'hui en contrat d'affermage avec l'ONEA.



Plus d'informations sur l'ONEA : www.oneabf.com

L'existence d'outils de planification

En milieu rural, l'outil de planification est le Plan communal de développement sectoriel en approvisionnement en eau potable et assainissement (PCD-AEPA). Cet outil permet à chaque commune d'établir un diagnostic des équipements, des besoins à couvrir, une programmation et le coût des activités à mettre en œuvre en zone rurale d'ici 2015. Le suivi de la planification est assuré par les services centraux et déconcentrés de l'Etat, d'une part, et les communes d'autre part. Fin 2009, sur les 351 communes burkinabè, 273 disposaient de leur PCD-AEPA ou d'un financement destiné à l'élaboration de cet outil. Pour les 78 autres communes, le financement restait à identifier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet urbain du PN-AEPA, le processus de planification de l'ONEA est basé sur l'élaboration de deux outils : les plans stratégiques d'assainissement des communes (PSA) et les plans de développement (PDD) pour l'eau potable.

Le guide méthodologique d'élaboration d'un PCD-AEPA présente les différentes phases de réalisation d'un PCD-AEPA, un canevas-type, ainsi que des éléments de mise en œuvre. Le document est téléchargeable sur le site du pS-Eau : www.pseau.org/burkina



GAOUA/FONTENAY-LE-COMTE

La réalisation d'un PCD-AEPA facilite la mobilisation de partenaires

Suite à la réalisation du PCD-AEPA financé par la GTZ (coopération bilatérale allemande) et à une demande des autorités locales de la ville de Gaoua, Fontenay-le-Comte s'est engagé dans la réalisation d'actions en faveur de l'accès à l'eau potable dans sa commune partenaire pour répondre aux besoins exprimés.

Au cours de l'année 2009, un projet de construction de 12 forages, identifiés comme prioritaires dans le PCD-AEPA, a été élaboré et présenté à différents partenaires financiers. La ville de Fontenay-le-Comte, à travers son comité de jumelage, est parvenue à mobiliser dans des délais très courts près de 100 000 euros (agence de l'eau Loire Bretagne, conseil régional des Pays de la Loire, fondation Veolia, Rotary Club) pour mener à bien ce projet.

Les mesures d'accompagnement (formation et sensibilisation de la population) sont financées par la GTZ et assurées par le Bureau d'appui conseil et d'ingénierie pour le développement (Bacide), bureau d'étude local. Six forages seront réalisés en 2010, les six autres en 2011.

2 Les communes burkinabè, de nouveaux interlocuteurs pour les collectivités locales françaises

Le décret portant transfert des compétences et de ressources de l'Etat aux communes, dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement est téléchargeable sur le site du pS-Eau : www.pseau.org/burkina.

Avec l'avancée du processus de décentralisation et la communalisation intégrale du pays en 2006, 302 nouvelles communes rurales ont été érigées en plus des 49 communes urbaines déjà existantes. Suite à ce redécoupage, les partenariats initiés auparavant dans le cadre de jumelages ont dû évoluer, en plaçant davantage les communes au centre des actions menées. Aujourd'hui, les relations de jumelages s'orientent davantage vers des relations de coopération décentralisée, dans le cadre de conventions signées entre les deux collectivités.

Le décret paru en 2009 au Burkina Faso, qui fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de jumelage, renforce cette tendance. Désormais placé sous l'autorité du conseil municipal, le comité communal de jumelage est chargé, pour le compte de la commune, de l'animation de la coopération décentralisée sur l'ensemble du territoire.

Dans les secteurs de l'AEPA, le nouveau rôle central des communes se confirme aussi avec le décret de mars 2009, qui marque officiellement le transfert des compétences et des ressources de l'Etat dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (eau usées et excréta) aux communes.

Désormais responsables de la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement et du bon fonctionnement des équipements sur leur territoire, les communes doivent aujourd'hui assurer de nouvelles missions en milieu rural et semi-urbain qui requièrent des ressources humaines et financières dont elles sont souvent dépourvues. Cette évolution du contexte institutionnel génère de nouveaux besoins qui impliquent d'accompagner ces communes dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage. Un rôle que jouent un nombre de plus en plus important de collectivités locales françaises partenaires, aux expériences et expertises enrichissantes à partager.



« Aujourd'hui, il ne peut y avoir de véritable politique de développement sans prendre en compte les objectifs de la commune du Sud. »

MATHIEU BAYALA,
MAIRE DE RÉO

③ De nouvelles opportunités de financement en France

Parallèlement à ces évolutions, l'adoption de la loi Oudin-Santini en France encourage le financement d'actions de solidarité internationale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en permettant aux acteurs français de coopération décentralisée de disposer de nouvelles opportunités de financement, notamment auprès des agences de l'eau et collectivités – communes, agglomérations et syndicats, en charge du service de l'eau (voir *La contribution financière de la coopération décentralisée dans le secteur de l'AEPA au Burkina*, page 29).

Tendances observées dans la mise en œuvre des projets de coopération décentralisée



Le rôle désormais central des communes, un contexte institutionnel en évolution, l'émergence de nouveaux partenaires financiers permettant de mettre en œuvre des projets de plus grande envergure face à de nouveaux besoins sont autant de facteurs qui renforcent les modalités d'intervention de la coopération décentralisée au Burkina Faso.

① Des partenariats qui s'adaptent au nouveau découpage territorial

En 2006, la communalisation intégrale a introduit sur le plan administratif une nouvelle échelle territoriale. Le pays est aujourd'hui composé de 351 communes (rurales et urbaines) qui constituent de nouvelles entités administratives.

Les collectivités locales françaises, impliquées dans des partenariats de longues dates avec des villes ou des villages devenus depuis 2006 chefs-lieu de commune, sont désormais jumelées avec un territoire élargi, c'est-à-dire le chef-lieu de commune et les villages qui lui sont rattachés. L'élargissement de ces territoires a inévitablement fait apparaître de nouvelles demandes de la part des communes burkinabè auprès de leurs partenaires français qui doivent aujourd'hui intégrer dans leurs projets les besoins de plusieurs dizaines de villages.

Quelques exemples de projets en cours de réalisation illustrent les stratégies mises en œuvre face à cet élargissement des zones d'intervention.

OUAHIGOUYA / CHAMBÉRY

Trouver de nouveaux financements pour les 37 villages rattachés à la commune de Ouahigouya

Depuis 1991, les villes de Chambéry et de Ouahigouya, ainsi que l'association Chambéry-Ouahigouya, sont engagées dans un programme de coopération décentralisée. L'Association de coopération et de développement des initiatives locales (Acdil) assure, au Burkina, la coordination de l'ensemble des activités et appuie l'association Chambéry-Ouahigouya pour la mise en œuvre et le suivi d'une vingtaine de projets.

Suite à la communalisation intégrale, la ville de Chambéry a vu sa zone d'intervention s'étendre. Jumelée jusqu'alors à la ville de Ouahigouya, composée de 5 secteurs, le partenariat concerne aujourd'hui l'ensemble de la commune, à savoir le centre urbain et les 37 villages rattachés. Après consultation de la population villageoise, la ville de Ouahigouya a élaboré un projet visant à répondre spécifiquement au problème de l'accès à l'eau potable à l'échelle communale. Face aux volumes financiers que représente un tel projet, des financements complémentaires aux subventions octroyées par la ville de Chambéry et Chambéry Métropole ont été sollicités auprès d'autres partenaires financiers. Un soutien de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est d'ores et déjà acquis pour la réalisation d'études préalables.

BOBO-DIOULASSO / CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Equiper 35 villages nouvellement rattachés au centre urbain

L'amélioration de la desserte en eau potable est historiquement un des axes d'intervention prioritaires du jumelage Bobo-Dioulasso/Châlons-en-Champagne. Ainsi, depuis de nombreuses années, en lien avec l'ONEA, plus de 100 bornes-fontaines ont été installées en centre ville.

Depuis 2006, 35 villages sont désormais rattachés à Bobo-Dioulasso. A travers l'Association internationale des maires francophones (AIMF), dont Bobo-Dioulasso est membre, et avec le concours de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de la fondation Ensemble, la coopération Châlons/Bobo-Dioulasso s'est engagée, en 2009, dans un ambitieux programme d'environ 900 000 euros, en faveur de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble de la commune. Deux objectifs majeurs sont visés : consolider le dispositif d'hydraulique rurale dans 26 villages à travers la construction de 53 forages et développer l'accès à l'assainissement dans les 35 villages avec la construction de 500 latrines (cf. page 17).

BOUSSÉ - SAO / CHOLET

S'adapter à l'évolution du contexte local

Suite à la signature en 1999 d'une convention de coopération décentralisée entre le chef de canton de Sao et le maire de Cholet, un premier Programme de Développement Local (PDL), dont la mise en œuvre était déléguée à l'ONG SOS Sahel International, a été réalisé pour la période 2001-2005. Progressivement, les actions menées ont bénéficié à 12 autres villages voisins. Ces 13 villages, aujourd'hui regroupés avec trois autres au sein de la commune de Boussé, ont manifesté leur volonté de poursuivre les actions engagées dans le cadre de cette coopération décentralisée.

La ville de Cholet a donc renouvelé son appui, toujours en partenariat avec SOS Sahel International, avec la mise en œuvre d'un deuxième PDL dont le démarrage, en 2006, a coïncidé avec la communalisation intégrale du pays. La collectivité territoriale française a concentré



son appui sur le renforcement institutionnel et l'accompagnement des institutions de la commune de Boussé, à travers des formations destinées à s'approprier le processus de décentralisation nouvellement mis en place par l'Etat burkinabè.

Parallèlement à ce PDL, un projet spécifique au secteur de l'eau et de l'assainissement a démarré en 2008. D'une durée de trois ans, ce projet prévoit un volet institutionnel de renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage communale qui s'accompagne de réalisations d'ouvrages hydrauliques et d'assainissement.

L'émergence progressive de structures intercommunales pour assurer le service de l'eau

Suite à la mise en place des communes rurales, certains partenariats s'étendent aujourd'hui à plusieurs communes burkinabè. C'est le cas par exemple de la coopération de la ville de Laval, jumelée jusqu'en 2006 au cercle de Garango, qui regroupe aujourd'hui quatre communes : Garango, Boussouma, Niaogho, Komtoéga.

En l'absence de décret d'application sur l'intercommunalité, certaines collectivités françaises qui interviennent à une échelle intercommunale, voire provinciale, réfléchissent avec leurs partenaires à la mise en place de structures aptes à créer des synergies et à mutualiser les moyens humains et financiers entre communes. Des initiatives dans ce sens apparaissent dans le secteur de l'AEPA. Elles constituent autant d'expériences innovantes, mises en place récemment dans le cadre de la coopération décentralisée pour une meilleure organisation de la gestion du service public.

TANGHIN-DASSOURI ET KOMKI-IPALA / TERRITOIRE DE BELFORT

La création d'une cellule technique intercommunale en milieu rural

Initié en 1983, le jumelage entre le territoire de Belfort et les départements de Tanghin-Dassouri et Komki-Ipala a connu des évolutions liées à l'établissement de conventions de coopération avec les deux communes rurales mises en place en 2006. L'accès à l'eau potable identifié comme l'un des axes prioritaires par la ville et la communauté d'agglomération de Belfort, l'objectif est d'accompagner ces deux communes dans la définition d'une politique communale de l'eau décidée au niveau de leurs plans communaux de développement et de participer à des réhabilitations et à des constructions de forages.

Suite à la réalisation des PCD-AEPA, qui ont permis d'identifier les besoins en matière d'accès à l'eau, le choix s'est porté dans un premier temps sur la réhabilitation des 61 forages en panne dans les deux communes. Parallèlement à cet objectif, une cellule technique intercommunale a été mise en place pour renforcer la gestion publique des points d'eau (prix de l'extraction de l'eau, organisation de la maintenance des équipements, relation avec les usagers par la mise en place d'associations d'usagers de l'eau dans chaque village) et superviser les ouvrages hydrauliques des 51 villages regroupés sur les deux communes.



Composée des deux premiers adjoints, d'un technicien mis à disposition par les services techniques déconcentrés de l'Etat et d'un artisan réparateur agréé (avec qui la commune a signé une convention), cette cellule, appuyée provisoirement par un chargé de mission, permet de mutualiser moyens humains et financiers mais également de faciliter le dialogue entre tous les acteurs : communes, services déconcentrés et usagers.

➤ PROVINCE DU BAM / DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

La mise en place d'un cadre de concertation pour les neuf communes du Bam

En 2007, un protocole de coopération a été signé par le département de Seine-Maritime, la région Centre-Nord du Burkina Faso, ainsi que par sept communes et deux groupements de communes en Seine-Maritime et les neuf communes qui composent la province du Bam. Ce sont donc 20 collectivités territoriales au Nord et au Sud qui se sont engagées dans ce partenariat avec un objectif commun : le développement de la province du Bam, avec un accent fort mis sur le domaine de l'eau et de l'assainissement à travers un projet dont la coordination a été déléguée à l'ONG SOS Sahel International.

Le processus de décentralisation et la concentration de plusieurs collectivités locales françaises sur un même territoire ont entraîné, en 2008, la création de cadres de concertation au Nord et au Sud. Composés de tous les acteurs de la coopération Seine-Maritime/Bam, ces cadres visent à favoriser la coordination des actions définies collégialement et à en assurer le suivi. Au Burkina, le cadre de concertation est composé des maires des 9 communes, de représentants de la société civile et des chefs coutumiers.

En l'absence d'un cadre législatif sur l'intercommunalité, la mise en place de ce dispositif constitue une solution alternative pour coordonner les actions menées à l'échelle du territoire et fédérer les coopérations décentralisées de chaque commune. Responsables du pilotage, avec un système de présidence tournante, les maires apprécient d'être davantage informés des actions menées à l'échelle de la province et d'être impliqués dans le choix des orientations stratégiques du jumelage.

➤ PROVINCE DE L'OUBRITENGA / RÉGION LIMOUSIN

Le Réseau des communes de l'Oubritenga : un nouvel outil de concertation entre communes

Partenaire de la région du Plateau central et du Réseau des communes de l'Oubritenga, la région Limousin favorise l'implication de la population dans les décisions et leur mise en œuvre et ce, plus particulièrement dans le cadre d'un projet hydraulique cofinancé par les agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne et le MAEE. Outre un important volet de réalisation d'infrastructures (nouveaux forages, réhabilitations et latrines), le projet vise l'amélioration de la gouvernance locale à travers la mise en place de comités de gestion, la formation d'élus et la gestion de ces points d'eau par des populations responsabilisées.



« Maintenant que le cadre de concertation existe, pour toute activité de coopération décentralisée dans la province du Bam, tous les maires sont informés et c'est ça qui est vraiment intéressant. »

VINCENT OUSSÉNI SAWADOGO,
MAIRE DE GUIBARÉ



L'animation des différents axes d'intervention du partenariat est confiée à une cellule d'appui technique (CAT) basée à Ziniaré. A travers la CAT et en étroite collaboration avec la direction provinciale de l'Hydraulique, le partenariat Oubritenga/Limousin a lancé une dynamique intercommunale afin de responsabiliser les communes dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et une meilleure gestion du service de l'eau (cf. page 17).

Les 7 communes qui constituent la province de l'Oubritenga se sont regroupées à partir de 2009 au sein du Réseau des communes de l'Oubritenga, chargé de superviser l'équipe technique locale d'animation des différents volets du partenariat, dont le volet hydraulique.

② Des projets plus ambitieux, une mobilisation multi-acteurs



Une demande démultipliée, suite à l'élargissement des zones d'intervention, et la possibilité de recourir à d'autres sources de financement aboutissent à la mise en œuvre de projets plus importants et plus complexes. De plus grande envergure, ceux-ci nécessitent souvent de nouer des partenariats avec d'autres acteurs dotés de compétences spécifiques.

Le recours à de l'expertise technique pour renforcer les compétences communales

Les projets d'AEPA requièrent des compétences techniques dont ne disposent pas toujours les acteurs de la coopération décentralisée qui doivent assurer le montage et le suivi des actions envisagées dans le cadre de leur partenariat. Le recours à des partenaires techniques (ONG, bureaux d'études, mécénat d'entreprises...) permet de s'entourer de personnes ressources dont les profils et l'expertise sont nécessaires à la réussite des projets (réalisation d'études en amont, évaluation de la faisabilité du projet, mise en œuvre du volet ingénierie sociale, etc.). Toutefois, parallèlement à l'expertise apportée par ces partenaires, les communes demeurent des acteurs incontournables qu'il convient d'associer tout au long du projet pour assurer sa pérennité.



➔ PÉNI / NARBONNE

Le recours à l'expertise technique de professionnels de l'eau

En 2005, la communauté d'agglomération la Narbonnaise (CAN) adopte la loi Oudin et se rapproche ainsi de la ville de Narbonne pour initier un projet de coopération décentralisée dans la région de Bobo-Dioulasso. D'une durée de trois ans, le projet vise à étendre et optimiser le fonctionnement d'infrastructures hydrauliques dans quatre villages de communes différentes : Péni, Poya, Baguera et Banankeledaga.

Outre son apport financier, la fondation Veolia Environnement a été sollicitée pour valider les choix techniques des partenaires (maillage, dimensionnement des équipements...), et pour des formations de techniciens gestionnaires, assurées par des salariés volontaires de Veolia eau. Les ouvrages hydrauliques réalisés, les activités du projet se sont concentrées sur le renforcement des capacités des communes nouvellement constituées en milieu rural et des associations d'usagers de l'eau pour les accompagner dans l'organisation du système de gestion du service de l'eau. Pour ce faire, l'Association pour le développement des adductions d'eau potable (ADAE), qui bénéficie d'une forte expérience dans l'accompagnement des acteurs locaux et le développement de services publics d'AEPA dans la région de Bobo-Dioulasso, a assuré la maîtrise d'œuvre du projet.

Fortes de cette expérience, la ville de Narbonne et le Grand Narbonne (ex-CAN) souhaitent poursuivre leur engagement avec le financement de nouvelles actions dans la commune de Karangasso – Vigué, à laquelle sont rattachés 32 villages. Les partenaires techniques que sont l'ADAE et la fondation Veolia Environnement seront de nouveau associés à la mise en œuvre du projet.

➔ SAPONÉ / BREST

Mutualiser l'expertise technique et financière bretonne

Jumelée à Saponé depuis 1989, la ville de Brest a été sollicitée en 2004 par l'association brestoise Solidarité Santé, partenaire privilégié dans la mise en œuvre du jumelage, pour la réalisation d'une adduction d'eau potable dans le centre médical avec antenne chirurgicale du district sanitaire de Saponé (qui couvre trois communes, soit 90 000 habitants).

Face à l'envergure de ce projet, un comité de pilotage a été mis en place afin de réunir les compétences techniques nécessaires à la bonne réalisation des actions. Des représentants de la ville de Brest, de la communauté urbaine Brest Métropole Océane (BMO), du laboratoire d'hydrogéologie de l'université de Bretagne occidentale, du Pôle analytique des eaux et de l'association Solidarité Santé se sont associés pour étudier la faisabilité technique du projet.

Cette dynamique a abouti en 2007 à l'application de la loi Oudin par BMO. Le projet a ainsi pu bénéficier, dans un premier temps, d'un soutien financier de BMO, puis de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. L'implication technique et financière de l'ensemble de ces acteurs a ainsi permis de doter le centre médical d'un système d'adduction d'eau, un projet dont les impacts sur l'hygiène sont considérables.



« Une association peut être chargée de la mise en œuvre d'un projet de coopération décentralisée, mais aujourd'hui, il est très important d'associer aussi la commune au plan technique. »

FRANÇOIS KONSEIGA,
MAIRE DE SAPONÉ





Mission d'expertise technique de la direction régionale des Hauts-Bassins.

L'apport des services déconcentrés de l'Etat

Accompagner le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso à travers des projets d'AEPA se traduit par la définition et la conduite d'actions visant à promouvoir la concertation entre acteurs au niveau local et notamment entre les communes et les services déconcentrés de l'Etat.

Le rôle des directions régionales est d'assurer auprès des communes une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage : un appui dans l'élaboration des procédures d'appel d'offres (élaboration et dépouillement des dossiers), le contrôle et la réception des ouvrages. Responsables par ailleurs de la planification des ouvrages, du suivi *monitoring* des projets et de la coordination au niveau régional, les directions régionales constituent le maillon intermédiaire entre les directions nationales, basées à Ouagadougou, et les communes. Interlocuteurs directs de l'administration centrale, elles ont aussi pour mission de recenser les différentes actions menées sur leur territoire afin que l'Etat puisse mesurer annuellement l'état d'avancement du PN-AEPA au niveau national.

Les directions régionales sont actuellement faiblement associées aux projets de coopération décentralisée. Pour une meilleure articulation et une réelle prise en compte de ces actions dans le PN-AEPA, l'implication des services déconcentrés de l'Etat (encore peu sollicités par les acteurs de coopération décentralisée) n'en demeure pas moins indispensable.

Dans quelques localités cependant, les projets de coopération décentralisée ont contribué ces dernières années à renforcer les synergies entre communes burkinabè et directions régionales.

BOBO-DIOULASSO / CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Une synergie entre services techniques, commune et direction régionale

Outre un nombre important de partenaires financiers (cf. page 11), le projet actuellement mis en œuvre implique la commune de Bobo-Dioulasso, maître d'ouvrage du projet et les services techniques. Dans le cadre du volet de renforcement de capacités, au-delà des campagnes de sensibilisation et la formation de comités de gestion, l'appui à la maîtrise d'ouvrage se traduit par la mise en place d'une cellule communale avec le recrutement d'un technicien, afin de renforcer le dispositif humain déjà existant. Des formations pour les agents de la cellule seront assurées par le Centre des métiers de l'eau (CEMEAU).

Par ailleurs, un comité de pilotage assure le suivi du projet, comité au sein duquel est représentée la direction régionale qui, jusqu'à présent, était principalement impliquée dans la zone urbaine de la commune. Ce rapprochement vise à renforcer les synergies possibles et à tenir informés les services déconcentrés de l'avancée du projet au cours des trois prochaines années. Cette volonté de mieux travailler ensemble s'est également traduite par le souhait émis par la direction régionale d'associer la ville de Bobo-Dioulasso au comité de suivi régional du programme national.



PROVINCE DE L'OUBRITENGA / RÉGION LIMOUSIN

Une collaboration étroite entre la cellule d'appui technique (CAT) de l'Oubritenga et la direction régionale

Dès le début du projet, la direction régionale a été sollicitée pour identifier : 1) les ouvrages à réhabiliter et à implanter ; 2) les partenaires présents dans la province ; 3) les projets mis en œuvre dans le cadre d'une meilleure complémentarité des actions. Les concertations entre la CAT et les services de l'hydraulique articulent au mieux « les offres » d'équipements et évitent ainsi les doublons. Plusieurs programmes hydrauliques sont ainsi actuellement en cours d'exécution sur la zone.

La direction régionale, quant à elle, associe la CAT au comité de suivi régional du PN-AEPA. Ce rapprochement favorise le partage d'informations pour agir de façon concertée et prendre en compte les réalisations dans le programme national. La convention tripartite Réseau des communes/région du Plateau central/région Limousin assoit les relations et les actions communes avec les services déconcentrés.



Des collaborations à consolider avec l'ONEA

En milieu urbain, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement relèvent de la responsabilité de l'ONEA et non des communes. Néanmoins, des collaborations sont à envisager avec les acteurs de coopération décentralisée, notamment dans les zones périurbaines, souvent dépourvues en infrastructures. Des extensions de réseau peuvent ainsi être financées dans ce cadre, à l'initiative des collectivités burkinabè. Un rapprochement avec l'ONEA permet alors de s'assurer que les actions envisagées ne figurent pas déjà dans la programmation de l'opérateur national et de s'inscrire dans une démarche complémentaire.

Pour les centres urbains qui ne sont pas sous contrat plan, une collaboration avec l'ONEA peut également être envisagée pour accompagner les communes dans le choix du mode de gestion à mettre en place sur leur territoire (cf. encart sur le Pasesp page suivante).

Un projet multi-acteurs pour renforcer le partenariat entre dix communes et l'ONEA

Partant du constat que plusieurs communes urbaines burkinabè disposaient d'un réseau d'adduction d'eau potable dont elles avaient confié, sous contrat d'affermage, la gestion déléguée à l'ONEA sans avoir les connaissances ni les compétences pour en assurer la réelle maîtrise, l'ONEA, Eau Vive et le Ciedel ont mis en place en 2007, avec un appui financier du SEDIF et de Reims Métropole, le Projet d'amélioration du service public de l'eau potable (Pasep). Ce projet vise à accompagner l'acquisition des compétences de maîtrise d'ouvrage dans dix communes qui assurent la maîtrise d'ouvrage du service de l'eau : Diapaga, Gayéri, Bittou, Zorgho, Diébougou, Toma, Houndé, Boussé, Lâ-Toden, Bagaré.

Deux ans et demi après le démarrage des actions d'accompagnement, des changements sont perceptibles au niveau des acteurs communaux qui maîtrisent aujourd'hui davantage leurs rôles et leurs responsabilités, le fonctionnement de leur réseau, mais également le contenu des comptes rendus techniques et financiers élaborés par le fermier. Ce projet doit déboucher sur l'élaboration d'un corpus de formation dont pourront bénéficier par la suite les autres communes burkinabè à travers le Centre des métiers de l'eau (CEMEAU) de l'ONEA.



3 L'émergence de dynamiques territoriales

Acteurs associatifs et institutionnels sont nombreux dans le secteur de l'eau sur l'ensemble du territoire burkinabè. Jusqu'à présent, beaucoup de partenariats avaient tendance à reposer exclusivement sur l'implication des comités de jumelage. Désormais, la concertation entre les différents acteurs à l'échelle de la commune est de plus en plus recherchée par les partenaires de coopération décentralisée.

La mise en place d'espaces de concertation pour favoriser l'articulation entre acteurs

La recherche de synergies aboutit à différentes formes de partenariats. Elle se traduit souvent par la mise en place de comités de pilotage, cadres de concertation, commissions communales, au sein desquels sont représentés les partenaires intervenant dans les mêmes domaines et les mêmes zones géographiques pour un meilleur partage de l'information et la recherche de complémentarité.

Les directions régionales, responsables de coordonner les actions menées dans le secteur de l'AEPA, ont pour mission d'accompagner la mise en place de ces instances communales et intercommunales et d'informer des initiatives en cours menées à l'échelle de la région dans le cadre des pro-

La mise en place d'une commission communale de l'eau a permis de réunir toutes les familles d'acteurs pour que chacun puisse faire part de son expérience de gestion de l'eau dans la commune. 9

NICOLAS DAH,
MAIRE DE DIÉBOUGOU

grammes étatiques et multi ou bilatéraux. Ainsi, les coopérations bilatérales française (AFD), danoise (Danida) et allemande (GTZ), partenaires techniques et financiers importants au Burkina Faso dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, sont concentrées dans des zones géographiques précises et contribuent de façon significative à l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement par le financement d'infrastructures et/ou de mesures d'accompagnement. Les directions régionales sont les interlocuteurs privilégiés pour renseigner sur les actions financées par ces partenaires.

Encore trop peu nombreuses, les articulations entre ces projets et ceux menés dans le cadre de la coopération décentralisée sont à encourager. Les PCD-AEPA, qui ont pour vocation l'élaboration d'une planification des activités sur le long terme, sont des outils conçus pour encourager et faciliter cette articulation et la création d'espaces de concertation entre les différents acteurs.

KAYA / CHÂTELLERAULT

Des actions articulées aux programmes bilatéraux en cours

Partenaire de la ville de Kaya depuis 1976, la ville de Châtellerault mène depuis 2006 des actions visant à renforcer l'institution communale, notamment dans la gestion du service de l'eau en milieu rural (71 villages sont désormais rattachés à la commune urbaine de Kaya), un des axes prioritaires de cette coopération décentralisée depuis 2009.

Les prochaines actions menées en matière d'eau et d'assainissement dans le cadre du partenariat entre les deux villes seront identifiées en fonction des priorités énoncées dans le PCD-AEPA. Financé, courant 2010, par l'Agence Française de Développement (AFD), cet outil permettra aux deux partenaires français d'articuler leurs actions. Ainsi, la ville de Châtellerault s'investira davantage à l'échelle communale, avec la mise en place d'un service communal de l'eau à Kaya. A partir de 2009, l'AFD interviendra de son côté, dans le cadre d'un projet triennal, sur l'ensemble de la région Centre-Nord avec l'implantation et la réhabilitation d'infrastructures ; des actions porteront spécifiquement sur le renforcement des capacités des communes et de la direction régionale.

PABRÉ / LIMOGES

Des actions concertées pour améliorer l'accès à l'eau potable et la gestion du service de la commune de Pabré

En 1999, la signature d'un accord de coopération entre la ville de Limoges et Pabré (province du Kadiogo) officialisent la coopération décentralisée entre ces deux territoires. Dix ans plus tard, une nouvelle convention avec Pabré, érigé en commune rurale depuis 2007, vise à renforcer la commune, à travers un appui institutionnel dans la gestion du service de l'eau (cf. page 23).

Depuis plusieurs années, la commune de Pabré est parvenue à mobiliser différents partenaires sur son territoire. Ainsi grâce à un financement conséquent de la coopération luxembourgeoise, la commune sera bientôt dotée d'un nombre important d'infrastructures en matière d'AEPA, identifiées à partir du PCD-AEPA financé et réalisé par Water Aid en 2008. Un projet de grande envergure qui pose la question de la capacité, pour une équipe municipale encore jeune, d'absorber les montants financiers et de gérer par la suite le parc d'équipements.

Informée du projet en cours et consciente des besoins et des difficultés auxquelles seront confrontés les élus et techniciens, la ville de Limoges a souhaité renforcer les capacités de la commune afin qu'elle puisse, à l'issue du projet, assurer la pérennité des ouvrages qui seront réalisés. En privilégiant l'appui institutionnel avec le renforcement d'un dispositif humain au sein de la mairie, la ville de Limoges s'inscrit dans une démarche complémentaire qui contribue à une meilleure efficacité des actions menées par l'ensemble des partenaires.

Le partenariat entre collectivités françaises

Afin de mutualiser les moyens et de coordonner davantage les actions, des villes françaises s'associent pour monter conjointement des projets avec leurs communes partenaires. Cette tendance correspond aussi aux orientations des partenaires financiers (MAEE, Union européenne) qui, dans le cadre de leurs appels à projets, encouragent les collectivités locales à se regrouper pour changer d'échelle d'intervention.

Selon les cas, ces partenariats revêtent des formes variables :

- des collectivités locales françaises présentes sur le même territoire au Burkina élaborent un projet commun dans la commune burkinabè partenaire ;
- ou des collectivités françaises choisissent de monter un projet commun dans des localités différentes, mutualisant ainsi certaines actions (les formations par exemple) et favorisant l'échange d'expériences entre les communes burkinabè impliquées.

➔ Chinon et Etaules coordonnent leurs efforts à Tenkodogo

Soucieuses de développer des synergies pour améliorer l'efficacité de leurs actions, les villes de Chinon et Etaules mutualisent leurs moyens dans le cadre d'un projet commun d'appui institutionnel aux élus et agents municipaux de Tenkodogo (cf. page 23). La mise en œuvre du projet est déléguée à l'Agence de développement et d'urbanisme du Chinonais (Aduc) qui coordonne et fait le lien entre les trois collectivités.

Au-delà de cette mutualisation de moyens, la démarche de mise en réseau vise ici à s'appuyer sur le même opérateur technique en poursuivant le même objectif : travailler dans la durée pour donner à la ville de Tenkodogo les outils et les méthodes de travail lui permettant à terme d'assurer pleinement son rôle.

Dans le cadre de ce nouveau programme, les actions prévues en milieu rural ont été identifiées à partir du PCD-AEPA réalisé par WaterAid, en cohérence avec les actions de la coopération danoise en zone urbaine. Cet outil de planification a facilité la concertation et la recherche de complémentarités entre acteurs agissant dans la commune de Tenkodogo.

➔ Un projet conduit en commun par des collectivités allemandes, françaises et burkinabè

Les villes françaises de Châtelleraut, Laval, Dreux, Morlaix (communauté d'agglomération), Epernay et Chambéry se sont rapprochées de leurs partenaires allemands, respectivement Herzogenaurach, Ladenburg, Melsungen, Würselen, Ettlingen et Lahnstein, pour la mise en œuvre d'un projet tripartite. L'objectif visé est la construction d'infrastructures et le renforcement de la gestion des services publics des neuf communes burkinabè partenaires : Kaya, Garango, Bousouma (région Centre Est), Niaogho, Komtoéga, Koudougou, Réo, Fada N'Gourma et Ouahigouya. Au-delà de la volonté de mutualiser moyens humains et financiers, il s'agit pour les collectivités locales du Nord de multiplier leurs chances d'obtenir un financement plus conséquent du MAEE et de l'Union européenne.



4 Des stratégies d'intervention qui évoluent

La nécessité de renforcer les communes dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et la possibilité de recourir à des financements complémentaires grâce à la loi Oudin ont profondément modifié le type d'actions menées ces dernières années.

Jusqu'à présent tournés principalement vers la construction d'un point d'eau, les projets comportent désormais un volet de renforcement des capacités de gestion du service public de l'eau.

Une meilleure prise en compte des questions de maintenance

Inscrite dans la durée, la coopération décentralisée peut adapter ses stratégies d'intervention en fonction des expériences antérieures. Après avoir principalement investi, au cours des dernières décennies, dans la construction de puits et de forages équipés de pompe à motricité humaine, on observe une évolution des pratiques vers des actions qui privilégient la maintenance et l'entretien des ouvrages ainsi que la mise en place d'un système de gestion post-réalisations.

Ainsi, face aux nombreux forages non fonctionnels, beaucoup de projets favorisent la réhabilitation des ouvrages, plutôt que d'en construire de nouveaux, et la mise place d'un système de maintenance. La formation d'un comité de gestion, le recrutement d'un artisan réparateur agréé, des campagnes de sensibilisation pour encourager les populations à payer le service de l'eau sont autant de mesures qui accompagnent systématiquement désormais la construction de points d'eau, avec un but majeur : assurer la réelle appropriation des équipements par les bénéficiaires et garantir la pérennité du service. Ce volet est la plupart du temps assuré par un bureau d'études local ou une ONG spécialisée.



BAMA / DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Renforcer l'existant avant d'investir dans de nouveaux équipements

Jumelée à Bama depuis près de trente ans, le conseil général de la Haute-Vienne privilégie depuis 2007, dans le cadre d'un programme de développement local, le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale. Suite aux pannes récurrentes de forages qui limitaient l'accès à l'eau de la population, le conseil général oriente ses financements vers des actions concernant la gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques. Dans un premier temps, un diagnostic a permis de recenser les ouvrages hydrauliques existants, leur état de fonctionnement, et d'identifier les comités de gestion chargés de l'entretien des ouvrages. Sur la base de cette étude, des formations destinées aux comités de gestion des points d'eau ont été proposées aux réparateurs et aux élus. Parallèlement, des actions de sensibilisation ont suscité l'implication de la population à la gestion des points d'eau (participation financière et entretien). Un fond d'entretien des forages, géré par la commune en lien avec les comités, a également été mis en place.

Du renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage à l'émergence de services publics

De plus en plus de partenariats tendent vers une relation de coopération décentralisée (de collectivités à collectivités) où se conjuguent investissement et appui institutionnel¹, deux domaines dont le partenaire français a l'expérience en matière de services publics.

¹ Cette tendance correspond notamment à la volonté du MAEE qui privilégie, dans le cadre de l'octroi de financements aux collectivités locales françaises, l'appui institutionnel.

Parallèlement à cette évolution, on constate que les projets mis en œuvre représentent souvent des volumes financiers importants dont il n'est pas toujours évident d'assurer le suivi localement, par manque de compétences et d'effectif en ressources humaines. La difficulté d'absorber les fonds, exprimée par les acteurs burkinabè eux-mêmes, implique de réfléchir en amont à la mise en place d'un dispositif humain capable d'assurer la gestion post-projet. L'appui des collectivités françaises dans la mise en place d'un service public de l'eau est encore peu répandu au Burkina. Cependant, plusieurs expériences innovantes, qui résultent de réflexions menées par des collectivités françaises en lien avec leurs partenaires burkinabè, commencent à voir le jour.



De la création d'une cellule jouant l'interface entre la mairie et les comités de gestion à la mise en place d'un service municipal à travers le recrutement d'un agent, différentes initiatives en cours traduisent la volonté des collectivités françaises d'améliorer la gestion des services publics en aidant leurs homologues burkinabè à assurer leurs rôles de maîtres d'ouvrage. Pour ces derniers, le défi à venir est de parvenir à prendre en charge la totalité du salaire de l'agent technique recruté et de maintenir en place la structure. Depuis la communalisation intégrale du pays et le transfert des compétences eau

et assainissement aux communes, la formation des élus et des agents techniques dans la gestion du service de l'eau est davantage intégrée dans les projets mis en œuvre.

Si le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale se traduit souvent par des activités intégrées à un projet dont l'objectif principal est d'améliorer l'accès à l'eau potable dans la commune, certaines coopérations décentralisées font du renforcement des capacités le fil conducteur de leurs projets. Les actions en faveur de l'eau et de l'assainissement sont ainsi considérées plutôt comme des « cas pratiques » visant à renforcer l'appui institutionnel des acteurs locaux.

➔ TENKODOGO / CHINON / ETAULES

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage comme fil conducteur des actions

Depuis plusieurs années, la ville de Chinon porte une attention particulière à la formation, au transfert de compétences et à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre d'un nouveau projet auquel s'est associée la ville d'Etaules (cf. page 20), les actions prévues s'inscrivent dans la continuité de celles conduites jusqu'à présent avec une démarche similaire : mettre l'accent sur la formation des élus et des agents municipaux afin d'améliorer leur professionnalisme et de renforcer les capacités de gestion municipale. Les sessions de formation ont lieu aussi bien au Burkina qu'en France. Le plan de formation résulte d'un recensement précis des besoins, réalisé avec l'appui de l'Aduc par le maire de Tenkodogo, ses deux adjoints, les responsables des services de la ville, et validé par l'ensemble des élus de la commune.

L'objectif de ce nouveau projet est de poursuivre le plan de formation entamé ces dernières années avec des formations techniques sur la gestion du service de l'eau et de l'assainissement. Si le fil rouge du projet demeure l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, les actions programmées sont davantage des « cas pratiques ». Parallèlement aux actions récurrentes (formation, appui à la planification), le projet prévoit des investissements (forages, latrines) qui confèrent une lisibilité de l'action aux populations et servent de support à la formation des agents et des élus.

➔ PABRÉ / LIMOGES

De la réhabilitation de forages à la mise en place d'une politique locale de l'eau

Pour la ville de Limoges, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement a toujours représenté l'axe prioritaire de sa coopération avec la commune de Pabré. Réhabilitations de forages, mise en place de comités de gestion, constructions de latrines dans des écoles sont autant d'actions réalisées dans 21 villages de la commune jusqu'en 2005, date à laquelle a démarré un projet triennal spécifique au secteur de l'hydraulique, avec la construction d'une digue de 405 000 m³ pour retenir les eaux de pluie et irriguer les terres agricoles du village de Zibako.

En 2009, le recours à la loi Oudin par la ville de Limoges renforce de façon significative les actions menées jusqu'à présent et permet d'initier un nouveau projet. Face aux pannes récurrentes, Limoges porte désormais son attention, avant d'en construire de nouveaux, sur la maintenance et l'entretien des forages existants. La mise en place d'un service municipal de l'eau a abouti, fin 2009, au recrutement d'un agent dont le salaire est pris en charge de façon dégressive par la ville de Limoges. En charge de la gestion du service de l'eau sur le territoire de la commune, cet agent a pour mission de superviser la gestion des points d'eau et des forages, de former et d'animer les comités de gestion et associations d'usagers de l'eau responsables de l'entretien, et de jouer l'interface entre les différents acteurs locaux.



➔ OUAHIGOUYA / CHAMBÉRY

L'appui aux services techniques municipaux

En appuyant la mairie de Ouahigouya dans la mise en place d'un service de voirie et d'assainissement, la ville de Chambéry contribue au renforcement des services techniques municipaux et à l'accroissement du niveau de prestation de la municipalité. Cet appui s'est jusqu'ici traduit par la réfection des locaux, l'apport de matériel et la prise en charge du salaire d'un technicien supérieur en assainissement. Celui-ci est notamment chargé de mettre en œuvre le programme stratégique d'assainissement de la ville, en lien avec un bureau d'études local.

➔ DÉDOUGOU / DOUAI

Parallèlement à la réalisation d'ouvrages, la mise en place d'un service technique

Depuis 2007, la ville de Douai soutient la commune de Dédougou dans sa gestion des services de l'eau et de l'assainissement à travers un projet dont la mise en œuvre est déléguée à l'ONG SOS Sahel International.

Outre le volet de réalisations d'ouvrages (constructions de puits et de latrines), le projet comporte également des actions de formation à l'hygiène, à la gestion des points d'eau et des équipements d'assainissement nouvellement implantés, à destination des élus et de la population. Depuis 2008, un cofinancement obtenu par la ville de Douai auprès du MAEE permet de renforcer les services municipaux de la ville, avec une prise en charge dégressive sur quatre ans de trois postes administratifs au sein de la mairie : un agent technique eau et assainissement, un comptable et un chargé de communication.



Des actions émergentes dans le domaine de l'assainissement

La plupart des projets menés concernent essentiellement le secteur de l'eau potable. On remarque néanmoins une tendance de plus en plus marquée de la part des collectivités à intégrer un volet assainissement à leur projet d'AEPA. Dans ce cas, les actions menées concernent la plupart du temps la construction de latrines familiales et institutionnelles en milieu rural. En milieu urbain, les actions s'orientent plutôt vers un appui à la mise en place d'un service municipal et à des projets d'aménagement urbain (caniveaux, réseaux d'égouts) qui nécessitent des moyens plus importants, souvent difficiles à mobiliser par les collectivités territoriales françaises.

Les actions menées dans le secteur de l'assainissement intègrent généralement un projet plus global visant l'amélioration de l'accès à l'eau potable et le renforcement des capacités : très peu concernent l'assainissement exclusivement.



➔ BOUSSOUMA / SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Priorité à l'assainissement et à l'hygiène

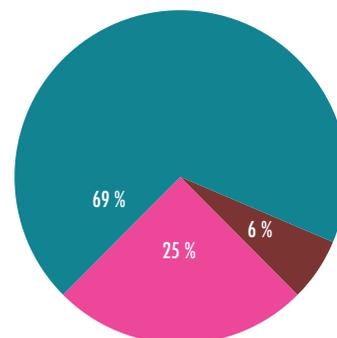
Après avoir financé l'installation de neuf bornes-fontaines à Boussouma, la ville de Saint-Jean-de-Braye et son comité de jumelage Amitiés abraysiennes Sans Frontières (AASF) ont choisi l'assainissement comme axe prioritaire de leurs actions. Entre 2001 et 2006, toutes les concessions du village et les lieux publics (écoles, dispensaires, mairie) ont été équipées de latrines. La construction des 771 latrines, dont la moitié sont Ecosan, a permis la formation d'une quarantaine de jeunes maçons et s'est accompagnée d'actions de sensibilisation de la population à l'utilisation et à l'entretien de ces infrastructures.

Suite à ce projet d'assainissement rural, AASF a mobilisé un ensemble de partenaires financiers pour l'implantation d'un nouveau château-d'eau, actuellement en cours de réalisation (avec des financements de l'agence de l'eau Loire Bretagne, du MAEE, de la région Centre, du conseil général du Loiret et de la mairie de Saint-Jean-de-Braye).

Répartition des projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée de 2006 à 2009 par secteur d'intervention

Ont été pris en compte l'ensemble des projets financés entre 2006 et 2009 par les agences de l'eau et collectivités françaises dans le cadre d'un jumelage ou d'un fonds de soutien destiné aux associations et collectivités.

■ Eau ■ Eau et assainissement ■ Assainissement seul



DORI / ANNECY-LE-VIEUX

La mise en place d'un service municipal de gestion des eaux usées et des excréta

Le jumelage Dori / Annecy-le-Vieux existe depuis 1985 ; il est animé par l'association Echanges Sahel. Responsable de la compétence assainissement depuis 1995, la ville de Dori ne dispose d'aucun moyen humain, technique et financier pour délivrer ce service de base aux populations. Afin de l'accompagner dans cet exercice, dès 2002 la ville d'Annecy-le-Vieux a placé cette thématique au centre de sa coopération décentralisée. A partir de 2005, les projets réalisés concernaient davantage la gestion des déchets solides mais, depuis 2008, un nouveau projet de gestion des eaux usées et excréta répond à une demande exprimée par la mairie de Dori.

D'une durée de cinq ans, ce projet s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du jumelage. Il s'articule autour de deux volets d'intervention : le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur hygiène et assainissement, la réalisation d'ouvrages d'assainissement et la promotion de l'hygiène.

Une commission communale d'hygiène et d'assainissement est chargée de la planification et de la concertation, de la réalisation des investissements, de la gestion des ouvrages et des équipements. Un service de collecte, de traitement des boues de vidanges et de déchets solides a également vu le jour afin de renforcer les capacités communales en matière d'hygiène et d'assainissement.

A l'issue du projet, environ 700 latrines et des bacs à laver devraient être construits. Un ouvrage de traitement des boues de vidange et une unité de compost seront installés. Dans cet objectif, le projet prévoit la formation d'une quinzaine de maçons et des techniciens. Des campagnes de sensibilisation de la population seront également menées au cours de ces cinq années.

Ces activités seront encadrées par le responsable technique assisté de deux agents et d'un gestionnaire (salariés municipaux recrutés dans le cadre du projet pour le suivi du plan de gestion des eaux usées). L'ONG Eau Vive est maître d'œuvre du projet.



Des actions ciblées sur la sensibilisation et l'éducation au développement



Parmi les mesures d'accompagnement intégrées à la plupart des projets, des campagnes de promotion de l'hygiène, de sensibilisation de la population à l'usage et à l'entretien des réalisations sont autant d'actions préventives susceptibles d'augmenter les chances de réussite des projets (utilisation des latrines, paiement du service de l'eau...). A destination des villageois, et souvent des élèves, ces actions se déclinent sous plusieurs formes : réunions dans les villages, diffusion d'outils de communication, séances de sensibilisation dans les écoles, représentations théâtrales, etc.

➤ TANGHIN-DASSOURI ET KOMKI-IPALA / BELFORT

Le théâtre forum comme outil efficace de sensibilisation

Dans le cadre du projet mené dans les communes rurales de Tanghin-Dassouri et Komki-Ipala, en partenariat avec la ville de Belfort, l'effort porte sur le paiement de la taxe de l'eau communale annuelle et l'entretien des ouvrages. Le recours au théâtre comme moyen de sensibiliser la population a fait ses preuves. L'importance de préserver les ressources naturelles, les questions de santé, la participation de la population à la gestion et à l'entretien des ouvrages, l'enjeu du paiement de l'eau, sont autant d'aspects abordés lors des représentations au sein des villages. Les animateurs, après quelques mois, ont constaté que la population était davantage motivée à payer l'eau, une contribution financière régulière étant moins lourde à supporter par les ménages que les cotisations destinées à la réparation de forages.

➤ MARCOYE / SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA CORNICHE DES MAURES

Education à l'environnement et coopération autour de l'eau

Depuis quinze ans, le syndicat intercommunal de distribution d'eau de la corniche des Maures (Sidecm)² est engagé au Burkina Faso dans des actions d'éducation et de coopération autour de l'eau.

▪ **La démarche chemin.** Ces activités ont ainsi permis à plus de 15 000 élèves de la région de découvrir les propriétés de l'eau et de son environnement en s'immergeant dans la réalité vivante du versant sud du massif des Maures. Le principe de la méthode consiste à rendre les participants acteurs des échanges humains, culturels et économiques que le projet établit avec le village sahélien de Markoye. Grâce à cette « démarche », les participants mesurent la vulnérabilité de la ressource, la valeur réelle de l'eau, ce qui favorise leur engagement dans les projets de développement initiés par les villageois sahéliens. De nombreux projets de reboisement, de réalisa-

² Le Sidecm est chargé de l'alimentation en eau potable des communes de Cavalaire, Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, Grimaud, Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol Canadel

tion de puits et de forages, de développement des cultures maraîchères, d'éducation et de formation ont ainsi été soutenus grâce aux recettes tirées des expositions et animations organisées autour de ces activités pédagogiques.

▪ **Le projet « l'eau partagée ».** Dans ce même processus, qui consiste à alterner des stratégies pour l'action et des stratégies pour la réflexion, l'expérimentation réussie de l'irrigation goutte à goutte des cultures maraîchères a abouti à des recherches d'eau dans des zones non inondables. C'est donc autour d'un nouveau forage, équipé d'un pompage solaire pour alimenter un château d'eau que va être prochainement aménagé - sur un terrain d'un hectare mis à disposition par la commune - un jardin maraîcher irrigué en partie au goutte à goutte, technique qu'une cinquantaine de femmes ont eu la possibilité de s'approprier sur la parcelle expérimentale du collège.

▪ **Education, coopération et diversité culturelle.** L'eau est un sujet éminemment social et culturel. La démarche « chemin » mise en œuvre dans le projet « l'eau partagée » se fonde sur une véritable prise en compte des représentations mentales, des contextes et des contraintes des différents territoires concernés. De cette démarche est né un recueil de la tradition orale de Markoye sous forme d'un livre intitulé *Récits du pays des hommes intègres*³. Cet ouvrage illustre la capacité de la démarche chemin à aborder l'eau dans toutes ses dimensions.

Depuis la signature d'une convention de coopération décentralisée entre le Sidecm et la commune de Markoye, les échanges se sont renforcés. Le Sidecm consacre annuellement de 30 000 à 40 000 € à ces actions ; il a mobilisé des cofinancements auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, de la Région et de la fondation Véolia.



³ L'ouvrage est consultable sur www.altermondo.fr/sidecm/ebook

Les atouts de la coopération décentralisée

Un cadre d'intervention propice à la réalisation de projets de développement local

A travers les actions développées, des relations privilégiées se nouent entre deux communautés, à partir desquelles naissent des projets basés sur des rapports de proximité, qui s'inscrivent sur le long terme et répondent à la demande locale. Ces projets, proches du terrain et des réalités locales, et qui s'accompagnent d'une collaboration institutionnelle de « pairs à pairs », représentent une forme de coopération précieuse pour des élus confrontés à des problématiques nouvelles et à des projets d'envergure. Parce qu'elles bénéficient d'une certaine souplesse dans la définition des objectifs et la mise en œuvre des actions, les collectivités françaises peuvent répondre plus rapidement et précisément aux attentes des élus et des populations.

• Avec la coopération décentralisée, au-delà de l'appui institutionnel, il y a la dimension échanges d'expériences avec la commune partenaire. •

ANATOLE DOUAMBA, MAIRE DE PABRÉ

Transfert de compétences et partage d'expériences

Les capacités des collectivités françaises à mobiliser des fonds complémentaires pour mener des projets de plus grande ampleur sont un atout pour leurs partenaires burkinabè. Mais leurs apports peuvent aller au-delà. Dans la construction d'un partenariat basé sur l'échange et la collaboration entre deux entités administratives similaires, l'intervention de la collectivité française trouve toute sa légitimité. Disposant d'une forte expérience en matière d'organisation et de gestion de services publics, les collectivités locales françaises peuvent transférer leurs compétences et partager des expériences avec leurs partenaires burkinabè. En France, l'eau et l'assainissement relève de la compétence des communes. Responsables du service de l'eau auprès des administrés, de la gestion de l'évacuation et du traitement des eaux usées, de la modernisation ou de la construction de nouveaux équipements... elles

• Echanger, s'écouter pour répondre vraiment aux besoins. •

MATHIEU BAYALA, MAIRE DE RÉO

ont un savoir-faire à partager. A travers la mobilisation et le renforcement de compétences et d'expertises techniques au sein des collectivités ou des services déconcentrés, la coopération décentralisée doit faire émerger une maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Une échelle territoriale qui facilite les échanges avec l'ensemble des acteurs locaux

Intervenir à un niveau communal ou intercommunal permet d'identifier plus aisément les acteurs présents impliqués sur le territoire dans le secteur de l'AEPA, et de les associer ainsi au projet.

- Pour une meilleure appropriation du projet : associer élus, services techniques et services déconcentrés de l'Etat favorise un meilleur suivi des réalisations par le maître d'ouvrage, chargé d'assurer la pérennité du service et des équipements une fois le projet achevé.

- Pour favoriser la concertation : échanger avec les autres acteurs qui interviennent dans le secteur permet d'être mieux informé des initiatives en cours sur le territoire et favorise ainsi la création d'espaces de concertation, encouragés par la mise en place des PCD-AEPA dans lesquels doivent aujourd'hui s'inscrire toutes les actions menées. Pour les projets réalisés en milieu urbain, une collaboration étroite avec l'ONEA permet d'être informé sur les actions programmées et d'éviter ainsi les doublons.

- Pour accompagner les stratégies nationales en cours : les collectivités françaises ont un grand rôle à jouer dans l'accompagnement des communes burkinabè dans le processus de décentralisation, sous réserve que les stratégies nationales mises en place au Burkina soient bien intégrées dès la conception des projets. En impliquant les directions régionales, les activités réalisées s'inscriront ainsi pleinement dans la planification nationale.

La contribution financière de la coopération décentralisée

dans les secteurs de l'AEPA au Burkina Faso



 Plus d'informations sur la loi Oudin : www.pseau.org

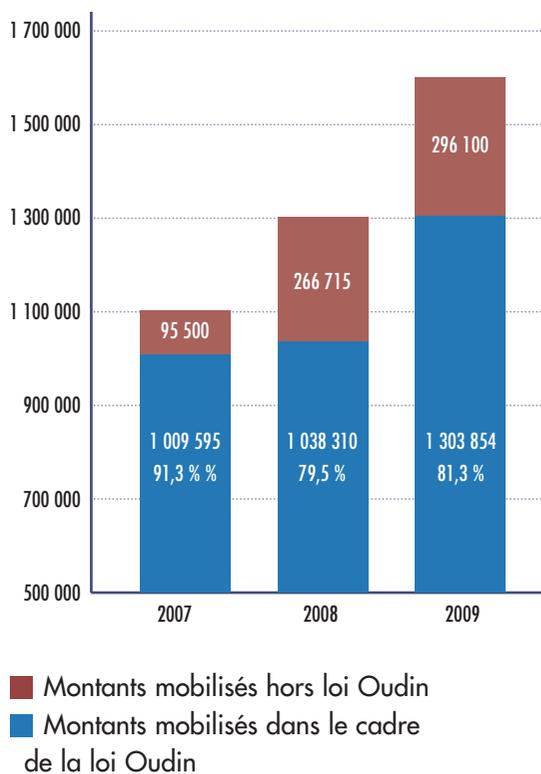
Le nombre et la diversité des acteurs de la coopération décentralisée au Burkina Faso rendent un recensement exhaustif des infrastructures réalisées et des montants mobilisés difficile, voire impossible. Cependant un accroissement des volumes investis et une multiplication des acteurs financiers semblent se confirmer.

En France, depuis l'adoption de la loi Oudin en 2005, les collectivités territoriales, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement peuvent désormais financer des actions de coopération internationale dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1 % des ressources affectées à ces services.

Cette loi renforce non seulement le cadre juridique de l'action internationale des collectivités territoriales françaises, qui jusqu'à présent ne pouvaient mobiliser des financements que sur leur budget général, mais aussi celle des syndicats et agences de l'eau. Suite à la mise en application de cette loi, les montants financiers engagés dans le secteur de l'AEPA se sont considérablement accrus.

Au Burkina Faso, la majeure partie des projets du secteur de l'AEPA est menée en partenariat avec des communes rurales aux moyens limités. Néanmoins, ces dernières années, plusieurs communes urbaines

Montants mobilisés dans le secteur de l'AEPA par les acteurs de la coopération décentralisée (en euros)



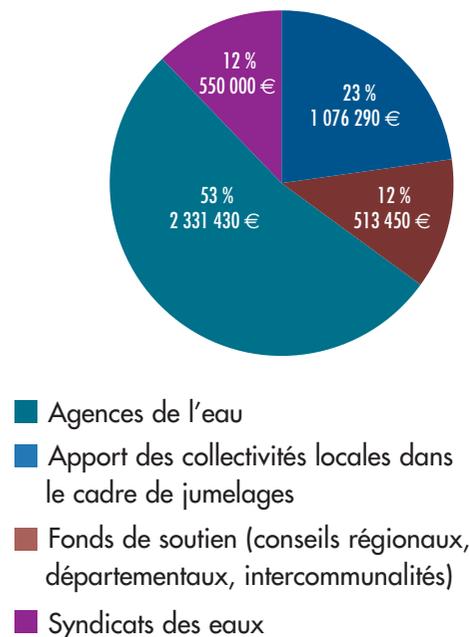
ont consacré à l'AEPA des montants importants issus de leur budget communal. C'est notamment le cas de la ville de Bobo-Dioulasso qui participe à hauteur de 105 000 euros au renforcement du système d'AEP, d'hygiène et d'assainissement dans les 35 villages de sa commune. La ville de Gaoua mobilise quant à elle environ 30 000 euros dans la réalisation de 12 forages, menée en partenariat avec Fontenay-le-Comte. Cette contribution financière témoigne d'un engagement fort de la part des communes dans la gestion et la mise en œuvre des projets initiés dans ce secteur.

QUELQUES CHIFFRES

- En 2009, la coopération décentralisée dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement représente 18 millions d'euros, dont environ 1,6 million pour des actions menées au Burkina Faso.
- De 2006 à 2009, environ 5 millions d'euros ont été engagés, dans le cadre de la coopération décentralisée, dans des actions en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement au Burkina Faso.
- Au Burkina, les engagements annuels de la coopération décentralisée dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement représentent plus de 20 % de l'aide publique au développement française (APD).

Sources : pS-Eau

Sources des financements mobilisés par types d'acteurs de la coopération décentralisée entre 2006 et 2009



1 Des fonds principalement mobilisés dans le cadre de la loi Oudin

L'augmentation annuelle des montants est en partie liée aux contributions considérables apportées par les agences de l'eau, mais aussi au nombre croissant de syndicats des eaux qui s'engagent dans des actions de solidarité internationale et aux collectivités françaises qui, progressivement, mobilisent davantage de fonds sur leur budget eau.

Le recours à la loi Oudin pour diversifier les sources de financement

Les budgets des collectivités françaises dédiés aux actions de coopération décentralisée dans les secteurs de l'AEPA ont augmenté ces trois dernières années. On observe néanmoins que les collectivités engagées dans ces domaines tendent à utiliser la loi Oudin pour obtenir des fonds complémentaires auprès des agences de l'eau et des syndicats, dont les contributions représentent 65 % des montants mobilisés dans le cadre de la coopération décentralisée.

Les agences de l'eau, des opportunités de financement considérables

Principaux partenaires en termes de volumes financiers mobilisés, les agences de l'eau ont investi, entre 2006 et 2009, 580 000 euros en moyenne par an (900 000 euros pour l'année 2009).

Bien que les montants attribués aux projets eau et assainissement au Burkina aient augmenté, on n'observe pas pour autant une augmentation du nombre de projets, mais des subventions octroyées par projet de plus en plus importantes, certaines atteignant jusqu'à 200 000 euros.

Les syndicats des eaux : des potentialités financières et des compétences techniques à mobiliser

Le montant de l'apport financier d'un syndicat varie en fonction du nombre d'habitants présents sur le territoire. Outre des sources de financement qui peuvent être conséquentes, la contribution d'un syndicat peut aussi reposer sur de l'expertise technique qui se traduit par un transfert de compétences entre le syndicat français et la commune burkinabè.

L'EXPERTISE D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VIENNE AU SERVICE DE LA COMMUNE DE KAYA

Aux côtés de la ville de Châtelleraud, le syndicat intercommunal des eaux de la Vienne (Siveer), chargé de la gestion de l'eau dans le département, sera fortement associé à la mise en œuvre du projet actuellement en cours de montage dans la commune de Kaya (voir encart p. 19). Outre la mobilisation de la loi Oudin sur le budget assainissement par l'agglomération châtelleraudaise, le Siveer apportera un appui technique à travers des missions d'experts auprès des techniciens locaux.

UNE FORTE MOBILISATION DES ACTEURS BELFORTAINS

Dans le cadre de la mise en place d'une politique de l'eau à Tanghin-Dassouri et Komki-Ipala (cf. pages 12 et 26), la volonté de la ville de Belfort et de la communauté d'agglomération belfortaine (qui mobilise des fonds dans le cadre de la loi Oudin pour appuyer ce projet), est d'impliquer l'ensemble des acteurs du département concernés par la thématique de l'eau. Ainsi, deux des quatre syndicats des eaux du territoire ont déjà participé à la première phase du projet, les deux autres devraient s'engager pour la phase à venir. Une demande de cofinancement a également été déposée auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

② Un engagement financier croissant des collectivités territoriales françaises

Une augmentation des montants mobilisés sur le budget eau et sur le budget général des collectivités

En encourageant les collectivités locales à s'engager de manière plus significative dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, la loi Oudin a favorisé une augmentation des financements mobilisés sur le budget eau, mais également un net accroissement des volumes financiers mobilisés sur leur budget général en choisissant le secteur de l'AEPA comme axe prioritaire de leur coopération décentralisée.

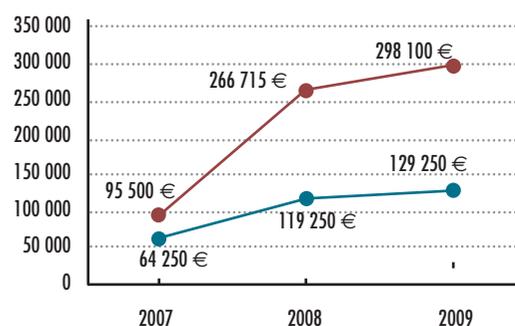
L'effet levier de la loi Oudin

Par effet levier, l'apport de départ d'une collectivité peut encourager d'autres partenaires à s'engager. Pour les collectivités ayant mobilisé des fonds sur leur budget eau (environ un tiers sur l'ensemble des collectivités impliquées dans le secteur de l'AEPA au Burkina), toutes ont obtenu des cofinancements auprès de partenaires publics ou privés (conseils régionaux, agences de bassin, MAEE, fondations privées).

La mise en place de nouveaux dispositifs de financement

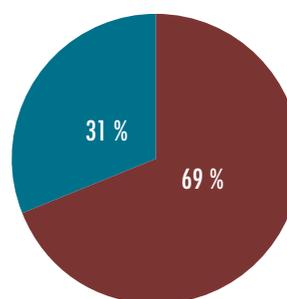
Outre la possibilité de mobiliser des fonds supplémentaires pour les projets de coopération décentralisée, l'adoption de la loi Oudin a permis de créer de nouveaux « guichets » de financement. Plusieurs collectivités octroient aujourd'hui, sur leur budget eau, des subventions destinées à soutenir les projets portés par des acteurs français (associatifs et collectivités) : la ville de Paris, dans le cadre d'appels à projets, soutient des actions portées par des associations dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. La communauté urbaine de Lyon cofinance, à travers le Fonds Eau et en lien avec son délégataire Veolia, des projets portés par des associations et des collectivités.

Evolution des montants engagés par les collectivités dans le cadre de leur coopération décentralisée



■ Budget général
■ Budget eau

Répartition des contributions mobilisées par les collectivités locales sur les actions eau et assainissement depuis 2006



■ Budget eau
■ Budget général

LE GRAND LYON SOUTIEN LA VILLE DE LIMONEST POUR AMÉLIORER LA DESSERTE EN EAU POTABLE DES HABITANTS DE BOURA

Jumelée depuis 1982 avec Boura, la ville de Limonest mène des actions axées sur l'accès aux services de base (santé, eau potable, éducation). A la demande des villageois, le comité de jumelage a entrepris en 2005 la réalisation de quatre forages équipés de pompes manuelles pour les quartiers périphériques de Boura et deux villages rattachés à la commune. Suite à cette première phase, le Grand Lyon et Veolia, à travers le Fonds Eau, ont réitéré leur appui en 2008 pour la réalisation d'une adduction d'eau au sein du centre de santé et de deux forages dans trois quartiers de Boura. Des comités de gestion des points d'eau ont été constitués pour assurer la gestion et l'entretien de chaque réalisation.



➤ RÉO / PAYS DE MORLAIX

L'EFFET MOBILISATEUR DE LA LOI OUDIN AUTOUR D'UN PROJET VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EAU

Suite à l'élaboration du plan communal de développement en 2004, la commune de Réo, jumelée à 6 communes du Pays de Morlaix et à une commune allemande, donne la priorité aux actions visant l'amélioration de l'accès à l'eau. Dans cette perspective, un projet de réalisation de retenues d'eau, afin de mieux maîtriser la ressource et de réalimenter la nappe phréatique, a été soumis aux partenaires européens.

En France, afin de répondre favorablement à cette demande, le comité de jumelage Pays de Morlaix – Réo a mobilisé plusieurs partenaires dans le cadre de la loi Oudin. La commune de Morlaix ne disposant pas de la compétence eau, le projet est porté par le SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) et a obtenu le soutien financier de plusieurs syndicats du Finistère, de l'agence de l'eau Loire Bretagne, du conseil régional de Bretagne et des communes (françaises et allemande) impliquées dans le projet.

Face à cette mobilisation et à la dynamique amorcée dans le cadre de ce projet, la communauté d'agglomération de Morlaix, composée de 27 communes, est aujourd'hui intéressée à s'engager dans une coopération décentralisée avec la commune de Réo, dans le cadre d'une convention signée entre les deux collectivités. Cette perspective de partenariat marquerait l'évolution du jumelage vers une véritable politique de coopération décentralisée et une implication plus forte de la collectivité française dans le suivi opérationnel des projets, jusqu'à présent assuré par le comité de jumelage.

Une dynamique à poursuivre

La dynamique engagée ces dernières années par les collectivités françaises dans les secteurs de l'AEPA au Burkina Faso semble se poursuivre en 2010 avec un nombre élevé de projets en cours de montage au moment de la finalisation de cette publication⁴. Outre un engagement plus fort, la volonté de travailler de façon plus concertée entre acteurs français mais aussi avec les partenaires institutionnels burkinabè est affirmée, en France comme au Burkina Faso.

Promouvoir les échanges pour une meilleure capitalisation et visibilité des actions

Face au foisonnement d'acteurs et d'actions, poursuivre l'identification des partenaires français présents dans le secteur de l'AEPA au Burkina s'avère aujourd'hui nécessaire pour disposer d'une meil-

leure connaissance des initiatives en cours et encourager ainsi les synergies. Bénéficier des expériences de chacun pour s'enrichir mutuellement, créer des espaces de concertation et des opportunités d'échanges pour faciliter le dialogue entre acteurs institutionnels burkinabè et acteurs français de coopération décentralisée sont autant d'actions à promouvoir pour une meilleure connaissance réciproque et une articulation efficace des projets.

Aux côtés de ses partenaires burkinabè, la MCD et la DGRE, le pS-Eau et Cités Unies France resteront mobilisés pour consolider ces échanges, poursuivre la dynamique amorcée et animer un réseau de partenaires français et burkinabè engagés pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Burkina Faso.



⁴ Dans le cadre de l'appel à projet MAEE 2010, sur les 53 projets de coopération décentralisée déposés pour des actions au Burkina Faso, 24 concernent le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

Récapitulatif des projets présentés dans le document, en cours de réalisation entre 2006 et 2009

COLLECTIVITES	PROJETS
Péni / Narbonne	Réalisation d'adductions d'eau potable
Pabré / Limoges	Réhabilitation et exploitation d'une retenue d'eau
Gaoua / Fontenay-le-Comte	Alimentation en eau potable des villages de la commune de Gaoua
Tanghin-Dassouri / Komki-Ipala / Belfort	Appui institutionnel à la politique de l'eau des communes de Tanghin-Dassouri et Komki-Ipala
Ouahigouya / Chambéry	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau potable pour la commune de Ouahigouya • Renforcement des services techniques municipaux en matière de gestion de la voirie et d'assainissement
Dédougou / Douai Cholet / Bousé CG Seine Maritime / Province du Bam	Renforcement des capacités locales pour un accès durable des populations aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans la province du Bam et dans les communes de Dédougou et Bousé
Bobo-Dioulasso / Châlons-en-Champagne	Renforcement du système d'alimentation en eau potable, d'hygiène et d'assainissement des 35 villages rattachés à la commune de Bobo-Dioulasso
Boussouma / Saint-Jean-de-Braye	Accès à l'assainissement à Boussouma
Dori / Annecy-le-Vieux	Projet de gestion des eaux usées et excréta de la ville de Dori
Bama / Conseil général de la Haute-Vienne	Programme de développement local
Saponé / Brest	Alimentation en eau potable du centre de santé de Saponé
Boura / Limonest	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau potable et adduction d'eau du centre de santé de Boura • Réalisation de 4 forages dans la commune de Boura
Réo / Pays de Morlaix	Projet pluriannuel de gestion de la ressource en eau dans la commune de Réo
Province de l'Oubritenga / Conseil régional du Limousin	Programme triennal d'amélioration de l'accès à l'eau potable.
Tenkodogo / Etaules / Chinon	Accès à l'eau potable et à l'assainissement
SEDIF / Reims Métropole / 9 communes du Burkina	Projet d'amélioration du service de l'eau potable dans 9 communes (Pasep)
SIDECM / Marcoye	Projet d'éducation à l'environnement « L'eau partagée »

Des fiches actions présentant le contenu des projets ainsi que les partenaires techniques et financiers sont disponibles sur le site du pS-Eau : www.pseau.org



Le programme Solidarité-Eau : un partage d'expériences

Le programme Solidarité-Eau (pS-Eau) facilite les initiatives locales de coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement à travers l'organisation d'espaces de concertation entre les acteurs de solidarité internationale (ONG, pouvoirs publics, collectivités, secteur privé, milieu de la recherche), l'animation de programmes de recherche-action, la production et la diffusion d'informations.

La Maison de la coopération décentralisée : la coordination entre collectivités locales

Structure burkinabè de concertation, la Maison de la coopération décentralisée (MCD) favorise la coordination entre collectivités locales françaises et burkinabè, et facilite l'articulation entre la coopération décentralisée et le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso. En étroite collaboration avec l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF), la MCD accompagne les partenaires dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs interventions, en adéquation avec les dynamiques de développement territorial.



Programme Solidarité-Eau
32, rue le Peletier
75009 PARIS
T. 33 (0)1 53 34 91 20
F. 33 (0)1 53 34 91 21
www.pseau.org



Maison de la Coopération Décentralisée
11 BP – 1012 CMS
Ouagadougou 11
T. (00 226) 50 38 43 67
F. (00 226) 50 38 66 37
www.mcdburkina.fr



Association des Municipalités
du Burkina Faso
T. (226) 50 28 23 27 ou 5028 23 28
F. (226) 50 38 23 29
01 BP 6203 Ouagadougou 01
www.ambf.bf